

23 mars 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MERCIALYS

(Eurolist)

Par courrier du 17 mars 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 22 mars, la société Generali Assurances Vie (7, boulevard Haussmann, 75440 Paris Cedex 09) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 mars 2006, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS, et détenir 7 372 700 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 10,11% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'un bloc de titres, dans le cadre d'un placement privé accéléré avec constitution d'un livre d'ordre.

¹ Sur la base d'un capital composé de 72 918 918 actions représentant 72 902 918 de droits de vote.